

Trophées de l'Économie Numérique 2025

Le concours régional de l'innovation numérique

ARTICLE 1 : OBJET DU CONCOURS

Les **Trophées de l'Économie Numérique** mettent à l'honneur le savoir-faire et les initiatives des entreprises dans le développement des solutions et applications numériques au sein de leur activité.

Ce concours souhaite mettre en avant les initiatives locales, valoriser la filière Numérique, favoriser l'intégration du Numérique par le plus grand nombre d'entreprises et contribuer au financement de projets innovants.

Ce concours est ouvert aux fournisseurs de Numérique, utilisateurs de Numérique, associations, collectivités, groupes d'individus, entreprises du secteur des technologies, ayant au moins un bilan comptable pour les catégories *Territoire, inclusion et citoyenneté, Transformation numérique et cybersécurité, Croissance, rayonnement et potentiel international, Transition écologique et numérique responsable*.

Pour la catégorie *Startup*, les candidatures sont ouvertes aux fournisseurs de Numérique, utilisateurs de Numérique, associations, collectivités, groupes d'individus, entreprises du secteur des technologies, dont le projet sera mis en œuvre opérationnellement un an après la date de candidature ou ayant été mis en œuvre opérationnellement un an avant la candidature. De plus, pour cette catégorie, les candidatures sont ouvertes aux structures ayant déposé leurs statuts ET ayant maximum 3 ans d'existence ET moins de 10 salariés.

Les Trophées font l'objet d'un règlement spécifique et ne sont soumis à aucune obligation d'achat ni aucun frais de gestion de dossier.

Les 6 catégories des **Trophées de l'Économie Numérique** sont :

- **Territoire, inclusion et citoyenneté**

Récompense une initiative, un projet ou une stratégie en faveur du développement d'un territoire et/ou au service du citoyen, du lien social, de la solidarité... Cette initiative peut utiliser le numérique, agir en soutien du secteur ou correspondre à un nouvel usage, notamment dans l'inclusion numérique.

- **Transformation numérique et cybersécurité**

Récompense une structure ayant déployé un usage numérique améliorant ou pouvant améliorer la performance, la compétitivité, l'organisation interne d'une entreprise ou d'un secteur d'activité principalement économique. Une attention particulière sera accordée aux organisations ayant été capables de rebondir et de s'adapter au contexte économique actuel.

- **Croissance, rayonnement et potentiel international**

Récompense une entreprise numérique (en tant que solution/effet de levier) dont la croissance, l'innovation, la performance permettent un rayonnement rapide, voire un développement international.

- **Transition écologique et numérique responsable**

Récompense un projet, une innovation numérique, tourné vers les problématiques de la transition écologique.

- **Startup**

Récompense une jeune pousse, un jeune projet, innovant et particulièrement prometteur.

- **Intelligence artificielle**

Récompense un projet mettant en valeur l'usage de l'intelligence artificielle dans tous domaines et tous métiers.

ARTICLE 2 : MODALITES DE PARTICIPATION

Peuvent participer à ce concours toute personne physique, structure : société, association, collectivité publique, administration.

- **La catégorie Territoire, inclusion et citoyenneté** est ouverte aux entreprises, collectivités, associations, administrations et organismes publics, utilisateurs de technologies numériques
- **La catégorie Transformation numérique et cybersécurité** est ouverte aux entreprises utilisatrices de technologies numériques
- **La catégorie Croissance, rayonnement et potentiel international** est ouverte aux entreprises fournisseurs ou utilisateurs de technologies numériques
- **La catégorie Transition écologique et numérique responsable** est ouverte aux entreprises utilisatrices et fournisseurs de technologies numériques au service du développement durable
- **La catégorie Startup** est ouverte aux individus et groupes d'individus, jeunes entreprises, auto-entrepreneurs fournisseurs ou utilisateurs de technologies numériques. Attention : structures ayant déposé leurs statuts ET ayant maximum 3 ans d'existence ET moins de 10 salariés.
- **La catégorie Intelligence artificielle** est ouverte aux entreprises, collectivités, associations, administrations et organismes publics, utilisateurs d'intelligence artificielle.

ARTICLE 3 : LE JURY

3.1 Présentation du jury

Le jury sera composé de professionnels spécialisés de chaque catégorie, de journalistes, de partenaires, de parrains des Trophées de l'Économie Numérique et des lauréats de l'édition précédente.

3.2 Les compétences du jury

Le jury désigne un lauréat pour chacun des 6 prix décernés suivants et se réserve le droit de décerner un Grand Prix, un Prix Coup de Cœur CCI, ainsi que des prix spéciaux :

- **Territoire, inclusion et citoyenneté**
- **Transformation numérique et Cybersécurité**
- **Croissance, rayonnement et potentiel international**
- **Transition écologique et numérique responsable**
- **Startup**
- **Intelligence artificielle**

Le jury est souverain. Il analyse les projets au regard des critères de notation (cf article 5).

Il n'est pas tenu de justifier ses décisions et celles-ci sont sans appel.

Il peut le cas échéant décider de ne pas attribuer de prix.

Le jury se réserve par ailleurs le droit d'annuler le concours s'il constate un nombre insuffisant de dossiers ou si leur qualité ne répond pas aux critères exigés pour la désignation des lauréats.

3.3 Obligation de confidentialité imposée aux membres du jury

Les dossiers de candidature transmis par les participants au concours ainsi que les délibérations du jury sont confidentiels.

Les membres du jury et les personnes qui auront eu connaissance des dossiers de candidatures sont tenus à une stricte confidentialité, en particulier quant au contenu des projets.

3.4 Droits de propriété intellectuelle

Les droits de propriété intellectuelle, artistique ou industrielle auxquels pourrait donner lieu le projet ou la création, la conception ou l'invention contenus dans le dossier de candidature restent la propriété exclusive et totale des candidats.

Les membres du jury et les organisateurs du concours ne peuvent être tenus juridiquement responsables quant à la protection des idées, brevets, dossiers, modèles ou marques inventés par le candidat, notamment si une publication reproduit des travaux protégés.

Les candidats déclarent sur l'honneur être titulaires de l'ensemble des droits attachés à leurs projets et s'engagent à relever et garantir les organisateurs du concours des **Trophées de l'Économie Numérique** de toute condamnation qui serait prononcée contre eux sur la base d'une violation d'un droit de propriété intellectuelle attaché au projet présenté.

ARTICLE 4 : LES CANDIDATURES

4.1 Renseignements complémentaires

Pour toutes informations complémentaires sur le concours, contactez-nous au 05 32 10 81 20 ou par courrier électronique à trophees@lamelee.com

4.2 Dossiers d'inscription

Les dossiers d'inscription sont à remplir en ligne sur le site www.lamelee.com à partir du 5 août 2025.

4.3 Date limite de dépôt des dossiers de candidature

Les dossiers de candidature doivent être exclusivement renseignés en ligne **avant le 2 novembre 2025, à 23h59**.

4.4 Validation des dossiers de candidature

Les dossiers seront étudiés par le jury du concours.

Les dossiers doivent être renseignés complètement et lisiblement. Ils doivent comporter l'intégralité des pièces justificatives demandées.

Tout dossier incomplet ou illisible sera rejeté.

ARTICLE 5 : LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Pour être éligible à une des catégories proposées, l'organisation candidate aux **Trophées de l'Économie Numérique** devra impérativement répondre aux trois critères suivants :

- utiliser ou développer des solutions issues du Numérique,
- avoir son siège social en Occitanie, ou avoir une implantation en Occitanie,
- postuler pour une initiative opérationnelle à la date de candidature.

Au moment de la présélection par le jury, chaque dossier sera noté sur des critères précis cités ci-après. **Une note de 0 à 5** sera attribuée sur chaque critère (5 étant la meilleure note) :

Territoire, inclusion et citoyenneté

Récompense une initiative, un projet ou une stratégie en faveur du développement d'un territoire et/ou au service du citoyen, du lien social, de la solidarité... Cette initiative peut utiliser le numérique, agir en soutien du secteur ou correspondre à un nouvel usage, notamment dans l'inclusion numérique.

Projet noté sur les éléments suivants :

- Appropriation par les utilisateurs
- Degré d'innovation (technologique ou d'usage)

Mesure de l'impact du projet sur :

- Le développement local
- Le plan économique
- Le plan social
- Le plan environnemental
- Le plan de l'intégration du Numérique

Transformation numérique et cybersécurité

Récompense une structure ayant déployé un usage numérique améliorant ou pouvant améliorer la performance, la compétitivité, l'organisation d'une entreprise ou d'un secteur d'activité principalement économique. Une attention particulière sera accordée aux organisations ayant été capables de rebondir et de s'adapter au contexte économique actuel.

Projet noté sur les éléments suivants :

- Opportunités de marché
- Degré d'intégration du Numérique
- Degré d'innovation
- Avantages concurrentiels acquis
- Appropriation par les utilisateurs
- Potentiel ou degré de réussite
- Résilience

Mesure de l'impact du projet en termes de :

- Fonctionnement organisationnel
- Retombées économiques
- Plan social
- Plan environnemental

Croissance, rayonnement et potentiel international

Récompense une entreprise numérique (en tant que solution/effet de levier) dont la croissance, l'innovation, la performance permettent un rayonnement rapide, voire un développement international.

Projet noté sur les éléments suivants :

- Opportunités de marché
- Degré d'innovation
- Avantage concurrentiels acquis
- Appropriation par les utilisateurs
- Potentiel international et/ou degré de croissance/développement

Mesure de l'impact du projet en termes de :

- Fonctionnement organisationnel
- Retombées économiques
- Plan social
- Plan environnemental
- Nouveauté de la démarche, originalité

Transition écologique et numérique responsable

Récompense un projet, une innovation numérique, tournés vers les problématiques de la transition écologique pour faire face aux changements climatiques.

Projet noté sur les éléments suivants :

- Opportunités de marché
- Degré d'innovation
- Avantage concurrentiels acquis
- Appropriation par les utilisateurs
- Potentiel ou degré de réussite

Mesure de l'impact du projet sur :

- Le plan technologique
- Le plan économique
- Le plan social
- Le plan environnemental

Startup

Récompense une jeune pousse, un jeune projet, innovant et particulièrement prometteur.

Projet noté sur les éléments suivants :

- Opportunités de marché
- Degré d'innovation
- Avantage concurrentiels acquis
- Appropriation par les utilisateurs
- Potentiel de réussite
- Fonctionnement organisationnel

Mesure de l'impact du projet sur :

- Les retombées économiques
- Le plan social
- Le plan environnemental
- La nouveauté de la démarche, l'originalité

Intelligence artificielle

Récompense un projet mettant en valeur l'usage des technologies de l'intelligence artificielle dans tous domaines et tous métiers.

Projet noté sur les éléments suivants :

- Degré d'innovation (technologique ou d'usage)
- Opportunités de marché
- Potentiel ou degré de réussite
- Avantages concurrentiels acquis
- Appropriation par les utilisateurs

Mesure de l'impact du projet sur :

- Les retombées économiques
- La nouveauté de la démarche, originalité
- Le plan technologique
- Le fonctionnement organisationnel
- Le plan social

ARTICLE 6 : LES PRIX

Les prix donnent lieu à des dotations matérielles et à des prestations d'accompagnement (conseil, communication presse, ...).

ARTICLE 7 : SÉLECTION DES FINALISTES

Dès la clôture des candidatures, le **2 novembre 2025**, un premier jury se réunira afin d'effectuer une présélection des candidats.

Les finalistes présélectionnés seront prévenus par mail à partir de **début novembre** et présenteront leur projet à l'oral devant le jury **courant le mois de novembre** à Toulouse.

ARTICLE 8 : SELECTION DES LAUREATS

Les finalistes présélectionnés et avisés à partir de **début novembre** seront convoqués pour leur présentation orale **courant le mois de novembre** devant le jury de leur catégorie à Toulouse.

Cette présentation est obligatoire pour la sélection finale des lauréats.

La **présentation orale d'une durée de 10 minutes, suivies de 10 minutes de questions/réponses** se tiendra dans une salle équipée d'un vidéoprojecteur et d'une connexion internet.

ARTICLE 9 : REMISE DES PRIX

La remise des prix des **Trophées de l'Économie Numérique** aura lieu à Montpellier **en décembre 2025**.

ARTICLE 10 : CALENDRIER

- | | |
|--------------------------|---|
| • 5 août 2025 | Lancement du concours |
| • 2 novembre 2025 | Date limite de dépôt des dossiers de candidature |
| • Novembre 2025 | Présélection des dossiers et envoi des convocations aux candidats |
| • Novembre 2025 | Présentation orale des projets des finalistes, délibération du jury |
| • Décembre 2025 | Remise des prix |

Pour des raisons indépendantes de leur volonté, les organisateurs du concours des **Trophées de l'Économie Numérique** peuvent être contraints de modifier ce calendrier : toute modification sera annoncée sur le site www.lamelee.com sur lequel les candidats sont invités à se rendre régulièrement.

ARTICLE 11 : ENGAGEMENT DES CANDIDATS

Tout candidat au concours des **Trophées de l'Économie Numérique** s'engage à :

- prendre connaissance et accepter entièrement et sans réserve le présent règlement,
- fournir des renseignements exacts dans son dossier de candidature. S'il se révèle que tout ou partie des informations fournies par le candidat ont un caractère mensonger, ce dernier pourra être éliminé immédiatement du concours sans réclamation possible. Par ailleurs, le finaliste qui aura fourni de fausses informations verra son prix annulé et devra rembourser les prix reçus en numéraire ainsi que toute prestation en nature.
- autoriser expressément les organisateurs à exploiter, utiliser et diffuser, via tous supports, leurs nom, prénom, lieu d'études, ainsi que les éléments caractéristiques de son activité et de son projet, pendant une durée d'un an à l'issue du concours. Il renonce, uniquement pour les besoins de ce concours, à revendiquer tout droit sur son image et accepte par avance la diffusion des photographies pouvant être prises à l'occasion des réunions du jury et de la remise des prix,
- à informer, pendant une période d'un an minimum à l'issue du concours, les organisateurs de la réalisation de leur projet, voire de l'évolution de son entreprise,
- dans le cas où une entreprise résulterait du projet, son siège social et son activité principale devront être localisés en France.

Pour toute information :

trophees@lamelee.com

05 32 10 81 20

www.lamelee.com

Les **Trophées de l'Économie Numérique** sont organisés par



avec le concours de

